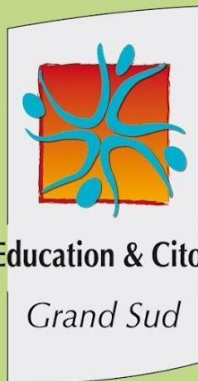


# REGLEMENT INTERIEUR



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Ouvertures – Horaires et temps d'accueil

Modalités d'admission et d'inscription

Tarifs

Réglementation et sécurité des enfants



**2023-2024**

# Préambule

La **Commune de Cavillon** a confié la gestion et l'organisation des **temps d'accueil extrascolaires et du mercredi** à l'association **Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud (LE&C GS)**.

## **Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud**

7, rue Paul Mesplé 31100 TOULOUSE

Tél. : 05 62 87 43 43

[contact@lecggs.org](mailto:contact@lecggs.org) - [www.lecggs.org](http://www.lecggs.org)

## **LE&C GS - Antenne Sud-Est**

425, rue René DESCARTES – 13290 Aix-en-Provence

Tél. : 09 88 45 87 17

[contact-sudest@lecggs.org](mailto:contact-sudest@lecggs.org)

Mouvement d'éducation populaire résolument inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud aspire à faire vivre en actes les valeurs de l'idéal républicain: **Liberté-Égalité-Fraternité**. Il attache une importance fondamentale à la **Laïcité**, condition indispensable au vivre-ensemble, dans le respect des différences et de la liberté de conscience.

L'association LE&C Grand Sud assure l'organisation des accueils extrascolaire du mercredi et des vacances scolaires. L'objectif est de renforcer la cohérence des projets pédagogiques et de loisirs adaptés aux enfants des différentes tranches d'âge. Ces objectifs s'inscrivent dans le prolongement des attentes du Projet Educatif de Territoire de la commune.

L'ALSH de Cavillon est déclaré auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES) et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Le présent règlement intérieur définit les conditions d'organisation du service proposé aux familles. Il est susceptible d'être réévalué chaque année.

### **Coordonnées de la structure :**

Centre de Loisirs LE&C G.S

55 rue Elsa TRIOLET – 84300 CAVAILLON

Tél. : 04 90 78 28 52

E-mail : [enfance-cavillon@lecggs.org](mailto:enfance-cavillon@lecggs.org)

### **Responsables de la structure :**

**Coordination Locale**

**Sylvie LIMONGE**

[coordination-cavillon@lecggs.org](mailto:coordination-cavillon@lecggs.org)

**Direction pédagogique**

[directionenfance-cavillon@lecggs.org](mailto:directionenfance-cavillon@lecggs.org)

L'équipe d'animation est **constituée de salarié-es LE&C Grand Sud, professionnel-les diplômé-es de l'Animation, des personnels vacataires** et/ou stagiaires en fonction des périodes d'accueil.

# Ouvertures – Horaires et temps d'accueil

## L'accueil de loisirs extrascolaire : mercredis et vacances

### HORAIRES D'OUVERTURE

---

L'ALSH est ouvert de 7h45 à 18h00, hors jours fériés :

- Les mercredis durant les semaines scolaires ;
- Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires.

### FERMETURE ANNUELLE

---

L'ALSH est fermé une semaine lors des vacances scolaires de Noël.

### HORAIRES D'ACCUEIL DES MERCREDIS

---

Les mercredis des inscriptions à la ½ journée sont possibles.

**Le matin :**

- Les enfants présents en matinée ou toute la journée sont accueillis entre **7h45 et 9h00**. Un accueil, sur inscription préalable, est proposé de 7h45 à 8h

**Le soir :**

- Les enfants présents toute la journée et en après-midi peuvent être récupérés à partir de **17h00 et jusqu'à 18h00**

**À la demi-journée :**

- Le départ le matin en fin de matinée ou l'accueil des enfants pour le repas se fera à **12h15**
- Le départ des enfants après le repas et l'accueil des enfants en après-midi se fera à **13h30**

### HORAIRES D'ACCUEIL DES VACANCES

---

Accueil à la journée **uniquement**.

- Les enfants présents sont accueillis entre **7h45 et 9h00**. Un accueil sur inscription préalable est proposé de 7h45 à 8h.
- Les enfants peuvent être récupérés à partir de **17h00 et jusqu'à 18h00**.

**Aucun départ ne sera accepté avant 17h (sauf dérogation exceptionnelle sur demande formulée par mail à minima 48 heures ouvrés avant).**

# Modalités d'admission et d'inscription

## Conditions d'admission

Pour pouvoir participer à l'ALSH, tous les enfants doivent avoir un **dossier administratif complet**.

Le **dossier d'inscription** est à votre disposition :

- À l'ALSH « Centre de loisirs » pendant les horaires d'accueil secrétariat

Des permanences sont assurées dans les locaux de l'Accueil de Loisirs tous les jours aux horaires suivants :

- **Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30**

**Des dates spécifiques de permanence d'inscriptions seront communiquées par mail et par voie d'affichages sur le centre de loisirs.**

- En téléchargement sur les sites [www.cavaillon.fr](http://www.cavaillon.fr) et sur [www.lecgs.org](http://www.lecgs.org) (rubrique « Enfance et jeunesse »).

Pour pouvoir fréquenter la structure, tout enfant doit avoir un dossier d'inscription complet composé :

- Du dossier administratif daté et signé,
- D'une photo de l'enfant (obligatoire)
- De la photocopie du carnet de vaccination,
- De l'attestation d'assurance en responsabilité civile de l'enfant,
- D'une attestation de coefficient familial CAF ou attestation MSA,
- Du coupon d'acceptation du présent règlement,

L'équipe d'animation devra disposer du numéro de téléphone d'au moins deux référents par enfant susceptibles de venir le chercher en cas de besoin.

Les parents sont tenus d'informer la direction de tout changement dans leur situation (coordonnées, etc.).

Pour les enfants présentant des problèmes de santé ou un handicap et nécessitant un accueil particulier, une réunion entre le directeur et les parents sera organisée en amont.

Sur l'ALSH, **sont acceptés** les enfants dont la famille est domiciliée sur la commune **de Cavaillon ou des Taillades**.

**Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée en fonction de la capacité d'accueil.**

**L'ALSH accueille les enfants scolarisés de 3 à 13 ans**

## Modalités de réservation

### MODALITÉ DE RÉSERVATION LEC GESTION

---

La gestion et l'enregistrement de réservation se fera via le logiciel LECGS GESTION : [www.lecgs-gestion.org](http://www.lecgs-gestion.org)

### FACTURATION/ENCAISSEMENT LECGESTION

---

Un **service extranet sécurisé** accessible sur [www.lecgs-gestion.org](http://www.lecgs-gestion.org) vous permet de gérer votre "Compte parents". Dès l'enregistrement du dossier administratif de votre enfant, sur indication d'une adresse mail, vous recevrez un mail de Lec gestion vous informant de votre identifiant et d'un mot de passe temporaire. Celui-ci devra être modifié ultérieurement par vos soins. (Pour les nouveaux « compte parents»). Et pour un renouvellement, le compte reste inchangé.

Cet accès vous permet de :

- Consulter votre compte
- Télécharger vos factures et les régler en CB à partir de 10€
- Régler par CESU et chèques vacances en ligne
- Obtenir une attestation fiscale sur l'année civile écoulée

### Le paiement des prestations s'effectue à la réservation

### DATE D'INSCRIPTION

---

Les dates des périodes d'inscriptions seront mentionnées sur les supports de communication et sur l'extranet famille. Toute demande d'inscription après la date limite sera mise en liste d'attente.

**Pour les mercredis** : inscription possible jusqu'au 15 du mois précédent. Ex : À compter du 1<sup>er</sup> septembre vous avez jusqu'au 15 septembre pour inscrire votre enfant pour les mercredis d'octobre. Vous avez jusqu'au 15 octobre pour inscrire votre enfant pour les mercredis de novembre.

**Pour les vacances scolaires** : Les périodes d'inscriptions pour chaque vacance scolaire sont établies comme suit :

	Vacances scolaires	Dates des inscriptions
<b>VACANCES D'AUTOMNE 2023</b>	Du lundi 23/10 au vendredi 03/11/2023	Du 01/09 au 29/09/2023 à 12h
<b>VACANCES DE NOEL 2023</b>	Du mardi 02/01 au vendredi 05/01/2024	Du 01/09 au 01/12/2023 à 12h
<b>VACANCES D'HIVER 2024</b>	Du lundi 26/02 au vendredi 08/03/2024	Du 01/09 au 02/02/2024 à 12h
<b>VACANCES DE PRINTEMPS 2024</b>	Du lundi 22/04 au vendredi 03/05/2024	Du 01/09 au 29/03/2024 à 12h
<b>VACANCES DE JUILLET 2024</b>	Du lundi 08/07 au vendredi 26/07/2024	Du 01/09 au 14/06/2024 à 12h
<b>VACANCES D'AOUT 2024</b>	Du lundi 29/07 au vendredi 31/08/2024	Du 01/09 au 28/06/2024 à 12h

Après validation par l'équipe de direction, les familles retenues auront **5 jours pour effectuer le paiement** sur le portail famille ou auprès de l'ALSH. Sans paiement dans les temps impartis l'inscription sera annulée.

**Attention ! Toute annulation au-delà de la date limite d'inscription donnera lieu à facturation.**

Dans un souci de respect des normes réglementaires d'encadrement et des délais de commande des repas, l'équipe de direction se réserve le droit de refuser :

- Toute inscription effectuée hors délai,
- Toute présentation d'enfant à l'ALSH sans réservation,
- Une inscription en cas de dépassement de la capacité d'accueil.

## Modalités de modification et annulation

Il est possible de faire des modifications d'inscription pendant la période d'ouverture des pré-réservations.

- Directement sur votre Extranet à l'adresse : [www.lecgs-gestion.org](http://www.lecgs-gestion.org) pendant les périodes d'inscription (une fois validé par la direction vous n'y aurez plus accès) mais vous pouvez envoyer un mail.
- Par mail : [enfance-cavaillon@lecgs.org](mailto:enfance-cavaillon@lecgs.org) si vous avez dépassé les périodes d'inscription.

La direction peut vous recevoir sur rendez-vous en dehors des permanences si besoin.

**Toute prestation réservée sera automatiquement facturée, sauf en cas d'absence de l'enfant pour motif médical et justifiée par un certificat dans les 48 heures suivant l'absence. Passé ce délai, et pour des raisons de gestion administrative, il ne sera pas possible de procéder au remboursement.**

# Tarifs et Facturation

## L'accueil de loisirs extrascolaire : Mercredi et Vacances

### CAVAILLON :

Cavaillon	Quotient familial	Mercredi journée	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi 1/2 journée sans repas	Vacances journée	Vacances semaine	CLAS (à la session)
Tranche 1	0-400	13.50 €	9.50 €	6.00 €	13.50 €	62.50 €	Gratuit
Tranche 2	401-800	15.00 €	11.00 €	7.50 €	15.00 €	70.00 €	Gratuit
Tranche 3	801-1100	16.50 €	12.50 €	9.00 €	16.50 €	82.50 €	Gratuit
Tranche 4	1101-1300	18.00 €	14.00 €	10.50 €	18.00 €	85.00 €	Gratuit
Tranche 5	1301 et +	19.50 €	15.50 €	12.00 €	19.50 €	92.50 €	Gratuit

### LES TAILLADES :

Taillades	Quotient familial	Mercredi journée	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi 1/2 journée sans repas	Vacances journée	Vacances semaine
Tranche 1	0-400	14.00 €	10.00 €	6.50 €	14.00 €	65.00 €
Tranche 2	401-800	15.50 €	11.50 €	8.00 €	15.50 €	72.50 €
Tranche 3	801-1100	17.00 €	13.00 €	9.50 €	17.00 €	85.00 €
Tranche 4	1101-1300	18.50 €	14.50 €	11.00 €	18.50 €	87.50 €
Tranche 5	1301 et +	20.00 €	16.00 €	12.50 €	20.00 €	95.00 €

Pour les enfants qui ont des allergies alimentaires, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera contracté avec le directeur afin que les parents puissent fournir un repas. Dans ce cas les repas ne sont pas facturés.

## Païement des prestations

Le paiement des prestations s'effectue à réception de la facture. **Il pourra être effectué :**

- En ligne par Carte Bancaire via votre Extranet « Compte famille » à partir de 10 € ;
- Par chèque à l'ordre de LE&C Grand Sud ;
- En chèques ANCV, CESU ou espèces remis en main propre au secrétariat ;
- En e-CESU : modalités dans votre espace personnel ;

Nous sommes en mesure de remplir les attestations de prise en charge des enfants bénéficiant d'une participation d'un comité d'entreprise de leurs parents.

# Règlementation et Sécurité des enfants

Les enfants doivent impérativement avoir leur dossier d'inscription à jour.

## L'accueil de loisirs extrascolaire : Mercredi et Vacances

### ARRIVÉE

---

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à l'entrée de l'ALSH.

Les parents devront signaler à la personne présente à l'accueil tout problème susceptible de gêner l'enfant pendant sa journée au centre.

Le directeur se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité et les activités du centre.

### DÉPART

---

Les parents récupèrent leur enfant à l'entrée de l'ALSH.

Seules les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription ou mandatées par écrit par les parents sont autorisées à récupérer les enfants. Une pièce d'identité doit être présentée au directeur ou à l'animateur responsable des départs.

### GOUTER ET SIESTE

---

Le goûter de l'après-midi sera fourni par l'ALSH.

Pour la sieste des enfants de 3-6 ans, les familles doivent fournir obligatoirement un drap, une couverture et un change. Pour le confort des enfants vous pouvez également rajouter tout objet transitionnel (doudou, sucette ...) et coussin. "

## De manière générale :

### OBJETS PERSONNELS

---

Dans la mesure du possible, il est recommandé de ne pas laisser les enfants apporter des jouets, en dehors du "doudou".

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol de tout objet apporté sur la structure par l'enfant.

### RÈGLES DE VIE

---

L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique et morale des enfants présents sur ces moments d'accueil. Pour permettre à chaque enfant de vivre pleinement les temps consacrés à l'Accueil de loisirs, il est important qu'il ait un comportement respectueux des règles de bonne conduite et de respect :

- De ses camarades,
- Du personnel d'encadrement,
- Du matériel.

Les temps d'accueil de loisirs sont des espaces de convivialité, de respect et de tolérance où chaque enfant a sa place sans aucune distinction.

L'équipe se doit de signaler tout comportement de déviance grave observé pendant une journée ou une période de fonctionnement. Dans le cas d'une faute grave ou d'une récidive, les parents seront avertis et convoqués afin d'envisager des mesures à prendre, y compris l'exclusion, pour le bien de l'enfant et le maintien de la bonne marche du service. Elle sera prononcée par l'équipe de direction après en avoir informé les élus de la commune.

### BLESSURES, ACCIDENTS, ASSURANCE

---

Un registre de soins est tenu sur la structure par les membres de l'équipe d'animation.

Tous les soins et maux constatés seront portés sur ce registre et seront signalés aux parents.

L'équipe n'est en aucun cas habilitée à administrer des médicaments aux enfants.

Dans certains cas, un protocole d'accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place.

En cas d'accident, le directeur doit :

- Appeler les pompiers (ou SAMU) si nécessaire,
- Avertir les parents.

Tout accident grave fera l'objet d'une déclaration établie par le responsable et sera envoyée dans les trois jours à la MAIF (l'assureur de l'association).

La famille devra fournir dans les 48 heures un certificat médical initial établi par le médecin.

### RELATION AVEC LES FAMILLES

---

L'objet et l'esprit de ce règlement intérieur visent à assurer un bon fonctionnement des Temps de loisirs et à accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

L'équipe d'animation se tient à disposition des familles sur les lieux d'accueil afin de recueillir toutes informations susceptibles d'être utiles à la prise en charge de leur(s) enfant(s).

En cas de difficulté ou de problème les parents sont invités à rencontrer l'équipe de direction au sein de l'Accueil de Loisirs.



# **Règlement Intérieur**

## **LE&C Grand Sud / Enfance Cavaillon**

### **Année 2023-2024**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Représentant(e) légal(e) de \_\_\_\_\_

**Reconnait avoir lu et pris connaissance du règlement intérieur 2023/2024 de l'accueil de loisirs LE&C Grand Sud de Cavaillon et m'engage à le respecter.**

Les familles acceptent que leur(s) enfant(s) pratique(nt) toutes les activités proposées par la structure. En cas d'incapacité ils se doivent d'en informer l'ALSH et s'assurer que nous pourrons leur proposer une prise en charge adaptée et sécurisée.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature